

Les bibliothécaires visent à tenir la Bibliothèque au courant des travaux qui font autorité sur les sujets de droit et procédure constitutionnels, de sociologie, d'économie politique, d'histoire et autres se rapportant de manière ou d'autre aux travaux du Parlement.

Les règlements établis par le Parlement a sujet des emprunts et de la remise des livres sont clairs et suffisants, mais trop fréquemment on ne se préoccupe pas plus de les enfreindre que de les observer. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ces infractions constituent un manque de justice vis-à-vis des lecteurs habituels, et un empêchement considérable aux service que la Bibliothèque est appelée à rendre.

Respectueusement soumis.

J. DE L. TACHE,
Bibliothécaire général.

M. BURRELL,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 4 février, 1921.

(Pour appendice à ce rapport voir document de la session n° 41.)

M. l'Orateur informe la Chambre que sur son approbation le sergent d'armes a nommé Louis Charles Panet, écr., comme assistant sergent d'armes pour le cours de la session actuelle du Parlement.

M. Meighen remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable C. J. Doherty, ministre de la Justice; l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Chemins de fer et Canaux; l'honorable James A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation et président du Conseil privé; l'honorable Martin Burrell, ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, et l'honorable E. K. Spinney, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 11 février 1921.

La Chambre s'ajourne alors à 3.50 p.m., jusqu'à demain.

EDGAR N. RHODES.
Orateur.